

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 20 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 20 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 13 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes :, Stéphanie LACOSTE, Dominique DUQUERROY, Florence RAYMOND,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Sylvain CHATAGNER, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER

Excusées ayant donné procuration : Mme Emeline POUSSARD à Mr Eric VERGER, Mme Nathalie DAUNAS à Mr Pierre LEVEQUE.

Excusée : Mme Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 11

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Vote du compte de gestion 2017 de la commune,
- Vote du compte administratif 2017 de la commune,
- Affectation des résultats de l'exercice 2017 de la commune sur 2018,
- Signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – Traversée de Guîtres RD 22,
- Défense des intérêts des habitants la commune de CHASSORS sinistrés par la sécheresse de 2016 devant le tribunal administratif de Poitiers,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 13 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Madame Stéphanie LACOSTE est nommée secrétaire de séance.

3/4 - Vote du compte de gestion et du compte administratif 2017 de la commune

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année 2017 ainsi que les restes à réaliser et le résultat global.

Fonctionnement

Dépenses

Prévues : 1 471 970,10 €
Réalisées : 431 512,28 €
Restes à réaliser : 0

Recettes

Prévues : 1 471 970,10 €
Réalisées : 710 186,88 €
Restes à réaliser : 0

Investissement

Dépenses

Prévues : 1 182 656,79 €
Réalisées : 215 173,07 €
Restes à réaliser : 643 258,32 €

Recettes

Prévues : 1 182 656,79 €
Réalisées : 170 805,68 €
Restes à réaliser : 7 851,33 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement 278 674,60 €
Investissement - 44 367,39 €
Résultat global : 234 307,21 €

Monsieur PLAINFOSSE précise que le compte de gestion tenu par le Trésorier et le compte administratif sont identiques.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 13 pour, le compte de gestion 2017 de la commune.

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur PLAINFOSSE est nommé président de séance.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 12 pour, le compte administratif 2017 de la commune.

Après le vote, Monsieur le Maire réintègre la séance.

5 - Affectation des résultats de l'exercice 2017 de la commune sur 2018

Monsieur Jean-Luc PLAINFOSSE présente l'affectation des résultats 2017 de la commune sur 2018.

Résultat de la section de fonctionnement :

Résultat reporté de 2016	766 201,10 €
Résultat de l'exercice 2017	<u>278 674,60 €</u>
Résultat de clôture de 2017	1 044 875,70 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Résultat reporté de 2016	159 330,22 €
Résultat de l'exercice 2017	<u>- 44 367,39 €</u>
Résultat de clôture 2017	114 962,83 €
Reste à réaliser 2017	<u>635 406,99 €</u>
Besoin de financement	<u>520 444,16 €</u>

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 1 044 875,70 € comme suit :

En réserve au compte 1068 :	520 444,16 €
En report à nouveau au compte 002	524 431,54 €

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des présents, 13 pour, l'affectation du résultat 2017 sur 2018 de la commune.

6 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée – Traversée de Guîtres RD 22

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Guîtres - RD 22, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il apporte quelques précisions et modifications à la convention initiale, notamment en matière de financement de l'ouvrage.

Le conseil, à l'unanimité des présents, 13 pour, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

7 – Défense des intérêts des habitants la commune de CHASSORS sinistrés par la sécheresse de 2016 devant le tribunal administratif de Poitiers

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune de CHASSORS fait partie de la liste des communes non reconnues en état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols de l'année 2016.

Par un recours gracieux, en date du 12 décembre 2017, la commune a saisi le Ministère de l'Intérieur aux fins d'obtenir une révision de cette décision de refus. Dans sa correspondance du 8 mars 2018, le Ministère de l'Intérieur nous a signifié une fin de non-recevoir.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de faire un recours contentieux devant le tribunal administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 13 pour, décide de saisir le Tribunal administratif, autorise Monsieur le Maire à ester en justice et désigne la société d'avocats Exème de BORDEAUX pour représenter la commune devant cette instance.

8 - Informations et questions diverses

- Travaux d'aménagement de la Traversée de Guîtres RD 22 : le Département subventionne le projet à hauteur de 18 350 € pour le schéma du bâti et 52 700 € en fond de concours.
- Monsieur le Maire explique avoir reçu 2 propriétaires de Guîtres qui demandent à la municipalité d'acquiescer leur passage privé. Le conseil refuse la proposition.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 00.